

LE JOURNAL DE SERCHES

Journal communal d'information

3^{ème} année – N° 11 – 3^{ème} trimestre, octobre 2010

gratuit ne peut être vendu

Le mot du Maire

Malgré une météo capricieuse, les bénévoles étaient au rendez-vous de la fête communale. Grâce aux associations et avec le concours des conseillers, les animations offertes au public ont été maintenues.

Nul besoin de météo favorable pour le repas des anciens car la chaleur humaine était au rendez-vous. Avec les membres du C.C.A.S et du conseil, nous avons partagé un moment de bonheur. Je tiens particulièrement à remercier Suzanne Marié qui durant plus de vingt ans a participé au service du repas des anciens.

Encore un moment de bonheur partagé, avec le concert donné dans l'église au son de la harpe et des instruments à vent. Quelle voix mélodieuse, que celle de l'écossaise Joanne McIver qui nous a transporté bien au-delà des murs de pierre.

Enfin, une première tranche de travaux a été réalisée sur une portion de la voie communale 5 du Tonkin à la route départementale 6. J'espère pouvoir poursuivre cette rénovation. BK

Activités du mardi

Familles rurales anime les activités du mardi à Serches dans la salle des associations (ancienne classe). La bibliothèque ouvre ses portes de 14h30 à 16 h. Beaucoup de livres pour adulte sont à la disposition des habitants. Actuellement, le prêt se fait en mairie auprès de la secrétaire Céline Huleux. A 18 h, l'atelier poterie prend le relais, pour la seconde année consécutive. Le nombre de participants à cet atelier reste stable.

Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les garçons et filles doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire. Cette démarche doit être entreprise en vue d'effectuer la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). Le demandeur doit venir muni de sa carte nationale d'identité et du livret de famille. Il conservera l'attestation de recensement remise. Celle-ci sera réclamée lors des inscriptions aux examens et concours publics (CAP, BEP, BAC, permis de conduire ... et même conduite accompagnée).

Les données du recensement permettront l'inscription automatique sur les listes électorales à dix-huit ans.

Si une personne recensée âgée de plus de dix-huit ans doit s'inscrire à un examen sans avoir effectué sa journée d'appel de préparation à la défense, elle doit contacter le Centre du service national (C.S.N.) de Compiègne pour être convoquée dans les meilleurs délais. En cas de perte d'attestation, ce centre éditera une attestation de participation à la

journée d'appel ou de recensement précisant que le jeune est en règle. Joindre à toute demande écrite une enveloppe timbrée pour la réponse. Numéro de téléphone du C.S.N. : 03 44 23 70 45.

Fête communale

Un peu moins de monde, mais le bilan reste positif pour le concours de boules, organisé par les Renards en fête. Le feu d'artifice tiré lors du bal, offert par Serches'pas ailleurs, a réuni de nombreux Serchois venus en famille. On ne déplore aucun incident pour les festivités du samedi soir.

Le dimanche restera marqué par le manque de participants à cause d'une météo désastreuse.

Quatre-vingts personnes se sont repliées vers la salle communale pour assister, conquises, au spectacle de musiques et de danses africaines donné par le groupe Lez'arts d'Aisne. Le clou du spectacle fut la participation de bon nombre de spectateurs aux danses rythmées par les percussions.

Les averses avaient cessé lorsque les enfants et les adolescents rejoignirent les attractions offertes par la commune, des tours d'avion pour la vingtaine de têtes blondes, et des tours d'autos tamponneuses pour les vingt-huit enfants et adolescents de dix à seize ans. Les quatre plus petits reçurent un bon à la confiserie.

Puis ce fut la distribution habituelle du boudin. Cette année, la boucherie Hamby a fabriqué 60 kg de boudin et le boulanger a fourni 80 baguettes. Dès lundi, vingt-cinq personnes âgées de plus de soixante-dix ans ont reçu à leur domicile une portion de boudin, afin de maintenir le traditionnel don.

Chiens errants

La mairie étant régulièrement interpellée en raison de la présence de chiens errants dans le village, le maire a pris un arrêté en date du 24 septembre 2010 interdisant la divagation des chiens sur le territoire de Serches. La gendarmerie de Braine est chargée de l'exécution de l'arrêté.

Les promeneurs accompagnés de chiens se doivent de maintenir leur compagnon en laisse sur la voie publique. D'autre part, les piétons constatent aussi depuis quelques mois le long de la rue principale, la présence importante de déjections canines.

Repas des anciens

Autour d'une table décorée sur le thème de l'abeille, 26 convives se sont retrouvés lors du repas des anciens tenu le 17 octobre dans une ambiance sympathique.

Comme à chaque rencontre, les conseillers ainsi que les membres du C.C.A.S. avaient préparé apéritifs, desserts et offert le champagne. Suzanne Marié s'est retrouvée assise parmi les convives. Au service, la relève était assurée efficacement par Céline et Julie.

Un album réunissant des images et les cartes des menus des repas des anciens depuis 1970 a fait le tour de table et l'on revit avec émotion de nombreux Serchois connus jadis. Quelques photos de l'école de Serches prises entre 1932 et 1964 circulèrent aussi. Certains convives se sont reconnus parmi les bambins, d'autres identifièrent avec aisance leurs anciens camarades de classe. Une mémoire qui, le temps passant, ne s'oublie pas.



Boulangerie

Cécile et Christophe Brédillon venus de Seine-et-Marne, remplacent depuis le 17 août, les anciens boulangers d'Acy partis le 31 juillet pour Reims. Après

une petite période d'adaptation, ce jeune couple poursuit la tournée sur Serches entre 11h30 et 13h. Ils se déclarent heureux de l'accueil réservé par les Serchois. Les époux Brédillon restent à la disposition des clients de 7h à 13h et de 16h à 20h tous les jours sauf le mercredi et le dimanche après midi. Pour les contacter : 03 64 18 44 09.

Concert à l'église

A l'occasion de la 4^{ème} édition du festival Danse d'ailleurs consacré cette année à l'Ecosse, un concert fut donné dans l'église de Serches vendredi 22 octobre par le duo McIver & Saunière. Joanne Mac Iver originaire de l'île d'Arran dans le sud de l'Ecosse est compositeur-interprète. Elle nous a conté le pays de son enfance à travers des chants de sa composition en écossais, et des airs traditionnels, tout en jouant de divers instruments à vent (cornemuse de chambre, flûte ...). Christophe Saunière l'accompagnait à la harpe. Ce dernier de formation classique possède un itinéraire atypique, et joue du classique, jazz, folk, rock. Il fut le harpiste dans les musiques des films tels que «Star Wars épisode 1», «Titanic», «Alien 4», «Le patient anglais» et bien d'autres. L'initiative de ce festival revient à l'association Attchoo-Dancin'the World, dont l'animatrice est une enfant de Serches, Catherine Vandeputte.

Travaux

Une aide de l'état (Dge) a été accordée pour la réfection de quatre fenêtres et d'une porte au premier étage de la mairie. Les travaux devraient être réalisés,

durant l'hiver, par l'entreprise Petit d'Acy.

Le territoire de Serches possède une route mitoyenne avec la commune de Couvrelles à proximité de la ferme d'Epritel. A la demande de Couvrelles, Serches a participé financièrement au gravillonnage de cette voie sur 1 100 m de long.

Les travaux de dérasement des accotements avec évacuation de la terre (une douzaine de camions au total), bouchage des cavités et gravillonnage ont été réalisés sur une portion de la voie communale 5 du Tonkin à la route départementale 6. Cette première tranche de travaux a permis d'assainir une partie de la chaussée en facilitant l'évacuation des eaux pluviales.

La commune met à disposition de la terre végétale récupérée lors de ce dérasement. Celle-ci se trouve sur le terrain face à la mairie. Les Serchois souhaitant en emporter doivent préalablement téléphoner en mairie.

Coulée de boue

Vendredi 27 août à sept heures du matin, de fortes pluies se sont brutalement abattues et ont provoqué des coulées de boue à l'entrée de Serches. Sur la RD 952, un élément du talus effondré barrait la route au niveau du panneau de priorité à droite. Sur plus de cinquante mètres, la boue tapissait la chaussée et le surplus empruntait la route de Dhuizy pour s'accumuler sur le point bas. La veille, le terrain situé sur le versant Nord, à l'entrée de l'agglomération, avait été semé en colza. La terre ameublie, et sans réseau racinaire, a été emportée par les ruissellements. Ce phénomène ne s'était pas produit depuis plus d'une décennie. A huit heures, la route était barrée et les véhicules déviés vers Dhuizy. La Voierie Départementale a dépêché ses unités mobiles de Fère-en-Tardenois, d'Oulchy-le-Château, de Braine et de Soissons. A 9h45 la circulation était rétablie.



Coulée de boue en formation (Cl. L. Lévêque)

A 15 h, Arnaud Delbar est venu en renfort procéder au nettoyage mécanique en bas de la route de Serches à Dhuizy encroûtée. Le 14 octobre, l'entreprise Génard présente sur la voie communale 5, est intervenue au même endroit afin de retirer finement la croûte subsistante, déraser les bordures et recréer des rigoles d'évacuation des eaux de ruissellement. Les prochaines pluies devraient achever l'évacuation des souillures restantes. L'état de fragilisation du talus bordant la chaussée de la RD 952, reste inquiétant. En effet, sur plus de cent mètres, on observe au sommet du talus une large fissuration provoquée par la poussée de boue liquide.

Listes électorales

Par arrêté du sous-préfet de Soissons en date du 28 septembre 2010, Mme Eliane Blondeau est nommée

déléguée de l'administration, membre des commissions chargées de la révision des listes électorales politiques de la commune de Serches pour la période 2010 à 2013. Eliane Blondeau succède à Raymond Lattaque qui assurait cette fonction depuis 2004.

Claude Brunet également délégué représente le Tribunal de grande instance de Soissons depuis 1976.

La commission administrative de révision de la liste électorale se réunit au moins trois fois par an afin de contrôler les inscriptions. Elle procède à la radiation lorsque les conditions d'appartenance à la liste électorale de la commune ne sont plus réunies.

Les personnes non inscrites sur la liste, sont invitées à le faire jusqu'au 31 décembre.

Stationnement et civisme

Le nombre des véhicules à moteur ne cesse de croître, une famille française disposant en moyenne de deux véhicules.

A Serches, la disposition des habitations et la configuration du réseau routier - héritage des anciens chemins communaux - font qu'en de nombreux points, stationner tourne au jeu d'habileté. Il suffit parfois de quelques centimètres d'écart et la position d'un véhicule à l'arrêt peu provoquer des désagréments pour autrui. Il convient de rappeler quelques règles élémentaires de civisme et de savoir-vivre : bien se garer pour ne pas provoquer d'accident ou entraver la libre circulation, même sur des axes que l'on ne croit pas empruntés ; ne barrer aucune sente, ruelle également aucune porte d'habitation et aucune sortie de garage ; ne pas faire tourner longuement un moteur sous les fenêtres riveraines ; n'utiliser ses avertisseurs sonores qu'en cas de danger. Les zones potentielles de stationnement sur la voie publique doivent rester libres d'accès et n'appartiennent à personne. Aucune épave n'est admise. Tout stationnement se fait pour quelques heures et non pour plusieurs jours. La voie publique n'est pas une propriété privée, et nul ne peut se l'accaparer ni revendiquer une place la plus proche de son domicile.

Carte d'identité

La carte d'identité se demande en mairie du lieu de résidence. Dès 13 ans, le demandeur doit venir lui-même afin de signer le formulaire et de déposer l'empreinte de son index. Le requérant doit fournir :
- Deux photos

d'identité récentes et normalisées

- Un justificatif de domicile ou une quittance de moins de trois mois. Pour les enfants majeurs vivant sous le toit de leurs parents, joindre le justificatif de domicile des parents, ainsi qu'une attestation certifiant que l'enfant majeur habite sous leur toit, et la photocopie d'une pièce d'identité du signataire attestant.

- Un certificat de nationalité française si le demandeur n'est pas né en France de parents français.

- Pour un renouvellement apporter l'ancienne carte d'identité.

- En cas de méconnaissance des informations concernant ses parents (absence du livret de famille), il est recommandé au demandeur de venir avec un extrait ou une copie de son acte de naissance.

Le renouvellement reste gratuit. Cependant, en cas de perte ou de vol, le demandeur devra s'acquitter d'un timbre fiscal de 25 €.

Nul besoin d'attendre le dernier moment pour faire sa demande. Les délais s'allongent à l'approche des vacances et des examens scolaires (de 4 à 5 semaines).

Opération brioche

Née à Paris en 1949, l'A.P.E.I. les papillons blancs accueille dans l'Aisne 370 handicapés dans 11 établissements et se met au service des familles confrontées au handicap mental. Membre de l'Unapei (Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés), elle participe annuellement à l'opération brioches afin de récolter des dons financiers. Les 8 et 9 octobre, les conseillers municipaux se sont mobilisés en apportant aux Serchois une brioche confectionnée par la boulangerie d'Acy.

Pour 100 brioches distribuées, les dons issus de ces journées s'élèvent à 392 €, contre 367 € en 2009, soit un don moyen de 3 €92 par brioche. Le coût de confection de la brioche s'élève à 1 €30 auquel il faut ajouter les frais annexes ce qui porte le coût de revient à 1 €56.

Journal de Serches

En deux ans et demi d'existence, le Journal de Serches a publié pas moins de 170 articles à travers ses dix premiers numéros.

Les informations administratives, l'activité communale et les travaux, constituent le fonds commun de chaque parution. Les articles les plus fréquents touchent ensuite à la vie scolaire (horaires, effectifs, enseignants, activités, etc.), aux associations (les Renards en Fête, Familles Rurales, Serches'pas ailleurs, foot), aux cérémonies, aux diverses élections, à la fête communale, aux services (boulangerie, transports, le Clic...) et aux aléas de la météo (alerte canicule, plan neige, tempête...). La majorité des autres sujets - près d'une centaine - gardent un caractère unique (hommage à Serge Duménil, incendie de la papeterie, engin de guerre..).

Seize personnes ont participé à la réalisation du journal, en rédigeant des articles, en confectionnant la maquette, en relisant les textes et en vérifiant la véricité des informations.

La commune achète le papier et le tirage se fait gracieusement à Soissons.

Ball-trap clandestin

Serches a vécu les 18 et 19 septembre derniers un week-end bruyant marqué par une surabondance de coups de feu venant des hauteurs. Ces nuisances émanaient d'un ball-trap organisé clandestinement par des chasseurs.

Une réglementation existe pour ce type d'activité afin d'assurer la sécurité et la tranquillité publiques. Les organisateurs ne détenaient aucune autorisation du maire pour l'organisation de ce stand de tir.

Un rappel à la loi a été notifié aux sociétés de chasse.

Edité par la Marie de Serches (Aisne).

Ramassage Scolaire 2010 - 2011

ECOLES ACY (Cie St-Quentinoise de transports) lundi, mardi, jeudi, vendredi

	matin		soir	
	Départ	Retour	Départ	retour
SERCHES église	08h30	12h30	13h30	17h30
SERCHES moulin	08h33	12h27	13h33	17h27
ACY	08h38	12h05	13h38	17h05

COLLÈGE DE BRAINE (RTA)

	Lundi, mardi, jeudi, vendredi		mercredi	
	Départ	Retour	Départ	Retour
SERCHES moulin	07h15	17h03	07h15	12h33
SERCHES église	07h18	16h59	07h18	12h29
BRAINE	07h45	16h35	07h45	12h05

LYCÉES SOISSONS (RTA)

	Lundi, mardi, jeudi, vendredi		mercredi	
	Départ	Retour	Départ	Retour
SERCHES église	07h10	18h36	07h05	13h00
SERCHES moulin	07h12	18h34	07h07	12h58
Gare routière	07h30	Gd place 18h13	Gare rout.	07h35
Grand place	07h40	Gare rout. 18h17	Gd place	07h40
Le Corbusier	07h45	Presles 18h05	Le Corb.	07h45
Presles	07h50	Le Corb. 18h08	Presles	07h50
			Le Corb.	12h23
			Presles	12h18
			Gd place	18h10
			Gd place	18h15
			Presles	18h05